



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

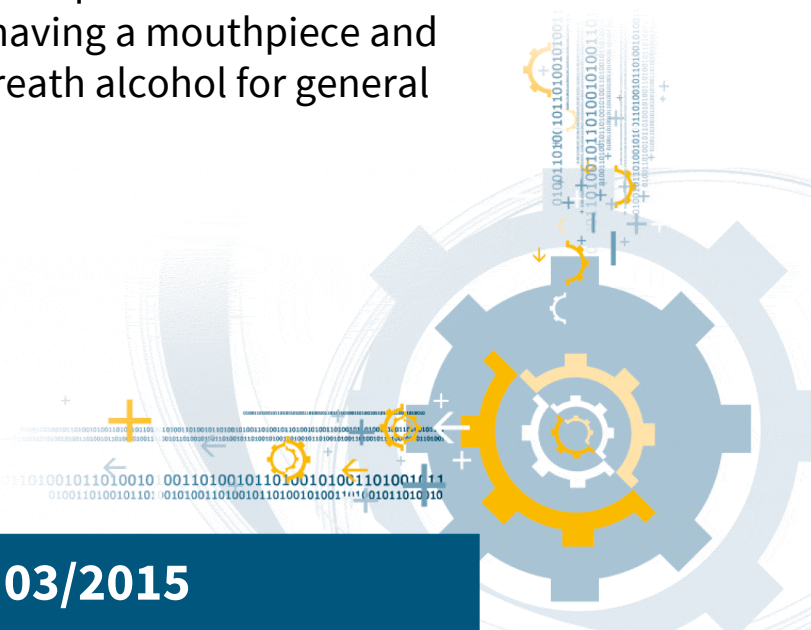
ILNAS-EN 50436-2:2014/A1:2015

**Éthylotests antidémarrages -
Méthodes d'essais et exigences de
performance - Partie 2: Appareils
équipés d'un embout et mesurant le**

Alkohol-Interlocks - Prüfverfahren und
Anforderungen an das Betriebsverhalten
- Teil 2: Geräte mit Mundstück zur
Messung des Atemalkohols für den

Alcohol interlocks - Test methods and
performance requirements - Part 2:
Instruments having a mouthpiece and
measuring breath alcohol for general

03/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50436-2:2014/A1:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50436-2:2014/A1:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 50436-2:2014/A1:2015

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Mars 2015

ICS 43.040.10; 71.040.40

Version française

Éthylotests antidémarrages - Méthodes d'essais et exigences de performance - Partie 2: Appareils équipés d'un embout et mesurant le taux d'alcoolémie de l'air expiré, à usage préventif général

Alkohol-Interlocks - Prüfverfahren und Anforderungen an das Betriebsverhalten - Teil 2: Geräte mit Mundstück zur Messung des Atemalkohols für den allgemein-präventiven Einsatz

Alcohol interlocks - Test methods and performance requirements - Part 2: Instruments having a mouthpiece and measuring breath alcohol for general preventive use

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 50436-2:2014. Il a été adopté par le CENELEC le 2014-12-29. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles